

Une étape importante pour les groupes de travail

La prochaine réunion de la commission permanente du Conseil national de la montagne doit avoir lieu le 17 mai à Laprugne dans l'Allier. Elle constituera une étape importante pour les groupes de travail mis en place à la suite de la réunion d'installation à Vallouise en janvier dernier (voir *PLM* n° 301). La présente rubrique recense les principales avancées de leur réflexion.

GRUPE MOBILITÉS

L'importance des trains et de l'expérimentation

Difficulté et enjeu permanent pour la montagne, aussi bien sous l'aspect des infrastructures de transport que des modes de déplacements, la question des mobilités fait obligatoirement, de par la loi, l'objet d'une commission dédiée dans l'organisation des comités de massif. Elle fait donc assez logiquement l'objet d'un des groupes de travail de la commission permanente du CNM. En l'espace de deux réunions, le groupe s'est fixé comme objectifs principaux, d'une part, de peaufiner la version finale du projet de décrets sur les équipements neige des véhicules en vue d'une entrée en vigueur pour l'hiver prochain et, d'autre part, de renforcer par des dispositions spécifiques à la montagne le projet de loi d'orientation des mobilités en cours de discussion devant le Parlement.

S'agissant du décret relatif à l'obligation d'équipements spéciaux des véhicules en montagne pendant la période hivernale, la commission a considéré que le pouvoir d'appréciation laissé aux préfets pour désigner les sections du réseau routier, s'il était pertinent, méritait d'être précisé (à travers une circulaire en cours de rédaction) afin, notamment, de s'assurer que les secteurs désignés soient suffisamment larges et que les grands axes interdépartementaux reçoivent un traitement homogène. Le sujet a également permis d'évoquer des problématiques connexes telles que les difficultés matérielles (principalement l'insuffisance de moyens) dans la gestion des services de déneigement à la suite notamment du transfert des domaines routiers, et l'importance d'une meilleure diffusion, en temps réel, de l'état d'enneigement des routes.

Au-delà de ce chantier, le groupe de travail s'est accordé sur l'identification de quatre autres priorités, à commencer par le rappel de l'importance du maintien des petites

dessertes ou de l'expérimentation des dispositifs innovants tels que les navettes autonomes (sur ces questions le groupe a entendu le préfet François Philizot chargé d'une mission *ad hoc*). Viennent ensuite le désenclavement, puis l'articulation des différents niveaux de compétences et, enfin, l'établissement d'un modèle économique pour les dispositifs de transports infra-régionaux.

GRUPE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET SAISONNIERS

Conforter et promouvoir les maisons de saisonniers

Ce groupe s'est fixé pour objectif d'établir une feuille de route susceptible d'aboutir à des mesures opérationnelles en vue du prochain Conseil national de la montagne à l'automne 2019. De fait, ses réflexions ont presque exclusive-

ment porté sur les saisonniers et le programme de travail se focalise autour de cinq actions : l'élaboration d'un modèle type de convention logement pour les saisonniers à partir des modèles existants (Alpes-de-Haute-Provence, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, Association nationale des maires des stations de montagne), l'accroissement de la coopération entre les différents échelons territoriaux, le développement des maisons des saisonniers (et le maintien des 50 déjà en place), la création d'un site Internet dédié au logement des saisonniers et, enfin, l'étude des forces et faiblesses des dispositifs mis en œuvre.

GROUPE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET TRANSFRONTALIÈRE

Améliorer la synchronisation des calendriers et l'accès à l'ingénierie

Ce groupe dont la présidente de l'Association, Annie Genevard, est référente, vise à anticiper la mise en place, à compter de 2021, des prochains fonds structurels européens. Il s'est donné comme priorité d'obtenir la reconduction du principe des programmes interrégionaux et notamment transfrontaliers. Ceux-ci permettent en effet de financer des projets particulièrement utiles et propres à

ces territoires, et qui ne trouveraient pas sans cela de financements publics. Dans cette perspective, les membres du groupe ont convenu qu'il était indispensable de caler le calendrier des prochains contrats de plan État-Régions sur le calendrier communautaire, de défendre l'idée que les micro-réalisations (certes, facteur de démultiplication des programmes) ont sur le terrain un effet levier considérable dont on ne saurait se passer, et qu'il faut répondre de façon adaptée aux besoins d'ingénierie qu'exige leur réalisation.

GROUPE ACCÈS AUX SERVICES

Placer la maison de services au public au centre de la montagne

Le groupe de travail s'est jusqu'à présent cantonné à l'objectif de procéder au recensement précis des maisons de services au public afin d'établir un état des lieux exhaustif de leur répartition en montagne. Considérant qu'il s'agit d'un outil indispensable pour le fonctionnement satisfaisant de tout territoire de montagne, il tirera ensuite un diagnostic des dispositifs mis en place à partir duquel seront formu-

lées des propositions en vue de les améliorer.

GROUPE AGRICULTURE

Conforter la montagne au-delà de 2021

Compte tenu du calendrier, il était plus que pertinent que la question de l'agriculture de montagne soit l'objet d'un groupe de travail de la commission permanente. En effet, les élections européennes se tiennent le 26 mai et les nouveaux parlementaires auront à « habiller » les perspectives financières qu'ils hériteront de leurs prédécesseurs. Le processus de négociation de la prochaine réforme de la politique agricole commune doit quant à lui s'achever pour la fin de l'année, pour ne prendre effet qu'à compter de 2022 au plus tôt. Une partie des propositions attendues de ce groupe devrait par conséquent aller dans ce sens. Par ailleurs, d'autres axes de travail ont également été identifiés, portant sur d'autres enjeux concrets pour l'avenir de l'agriculture de montagne, parmi lesquels l'accès au foncier, et notamment la concurrence avec la forêt, ou encore la gestion des conflits d'usage au regard du tourisme.

